



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Vacances scolaires

### **Vacances de Pâques 2002 : les dates précisées**

**Le Département de la formation et de la jeunesse a fixé de manière définitive la date des vacances scolaires de Pâques 2002. Ces dernières se dérouleront du mercredi 27 mars 2002 à 18 heures au lundi 8 avril 2002 à 8 heures. L'allongement des vacances de Pâques à deux semaines, tel que prévu par le Conseil d'Etat au mois de septembre, ne pourra pas entrer en vigueur en 2002, ceci en raison de l'évolution des travaux parlementaires relatifs à la nouvelle Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud.**

Le passage à deux semaines complètes des vacances à Pâques tel qu'initialement prévu ne pourra pas avoir lieu en 2002. Ce scénario trouvait en effet son origine dans l'application des mesures compensatoires spécifiques offertes aux enseignants à l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur le personnel (cf. notre communiqué du 26 septembre 2001). Cependant, l'évolution des travaux du Grand Conseil relatifs à cette loi, qui n'entrera certainement pas en vigueur au cours de la présente année scolaire, a incité les autorités scolaires cantonales, dans le cadre de leurs compétences actuelles, à appliquer aux vacances de Pâques 2002 un calendrier placé sous l'actuel régime (5 jours ouvrables de vacances auxquels s'ajoutent les jours fériés). En conséquence, les vacances de Pâques 2002 se dérouleront du mercredi 27 mars 2002 à 18 heures au lundi 8 avril 2002 à 8 heures.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 novembre 2001

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFJ, Fabien Loi Zedda, Secrétaire général, 021/316 30 04 DFJ, Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01